

Chirurgiens-dentistes : des aides de la CARCDSF dans le cadre du Covid-19



Devant l'urgence de la crise liée au Covid-19 et les difficultés financières qui en découlent pour les professionnels en exercice, la CARCDSF a décidé de prendre des mesures inédites. Elle prévoit, en effet, d'une part le versement d'une aide de 4 500 €. Cette somme sera versée en trois fois, d'avril à juin 2020, grâce au fonds d'action sociale. Ce dernier sera doté d'un budget exceptionnel de 166 M€ prélevé pour partie sur les réserves du régime complémentaire et pour partie sur celles du régime invalidité-décès.

Elle propose une suspension des cotisations pour les 6 mois à venir, soit d'avril à septembre 2020. Leur règlement sera étalé ultérieurement sur 12 mois à partir de juillet 2021 jusqu'à juin 2022.

À noter : la CARCDSF prévoit également le versement d'une aide de 1 000 € et une suspension des cotisations pour 6 mois pour les sages-femmes.

Pour en savoir plus : www.carcdsf.fr